

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :  
27 mars 2024

L'an deux mil vingt quatre

Le trois avril à dix-huit heures,

DATE D’AFFICHAGE :  
9 avril 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 29
- Présents : 23
- Procurations : 5
- Absents : 1
- Votants : 28

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice VALTON, Maire de Larmor-Plage.

**ETAIENT PRÉSENTS: M. VALTON, Mme JAFFRE, M. JOUANJEAN, Mme LE NORMAND-BERNIER, M. LORQUET, Mme MADELENAT, M. JOLIVET, M. GUILLEROT, M. FLATRES, M. KERYHUEL, Mme GUYADER, M. LE PORS, M. DU CHOUCHE, Mme LE TEUFF-LE DARZ, M. SUPPLY, M. COLIN, Mme GIANNI, M. RUBIANO, M. DAHIREL, Mme NORMANT, M. LE SEIGLE, Mme BOISSONNET, M. MILES.**

**AVAIENT DONNE POUVOIR : Mme CELO à M. LORQUET, Mme ROBIC à Mme LE NORMAND, Mme ROUSSET à M. JOLIVET, Mme CASAREGGIO à M. GUILLEROT, Mme JEFFROY à Mme GIANNI.**

**ETAIT ABSENTE : Mme SAMZUN.**

Mme Régine LE NORMAND est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

## N°2024 - 03 Charte de l'urbanisme

La Commune de Larmor-Plage a approuvé le 9 juin 2023 son nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Ce PLU complet et parfois très technique n'est pas toujours facilement accessible par nos concitoyens.

Ainsi, un groupe de travail composé d'élus et de professionnels, accompagné par un cabinet spécialisé, a rédigé une charte de l'urbanisme intitulée « Aménager l'avenir de Larmor-Plage » destinée à tous les acteurs de la construction, particuliers comme professionnels.

Cette charte est un document complémentaire au PLU. Son objectif est de faciliter la compréhension des réglementations complexes s'appliquant en matière d'urbanisme. Elle aborde des sujets multiples tels que, comment implanter sa maison, construire un immeuble collectif, une piscine, agrandir ou diviser une construction existante, poser une clôture, choisir la couleur de la peinture de ravalement, édifier une annexe (carport, abri de jardin...).

Cette charte a pour ambition d'inciter chaque acteur de projet à s'impliquer dans une démarche de qualité architecturale, environnementale et de valorisation de notre cadre de vie.

Cette charte d'une cinquantaine de pages est structurée en trois chapitres :

- Les projets de maisons individuelles
- Les projets d'habitat collectif
- Les démarches à effectuer auprès du service urbanisme

En complément, deux guides plus concis accompagnent la charte : le premier porte sur les préconisations architecturales à destination des particuliers, le second porte sur les espaces extérieurs.

La charte et ses deux guides sont téléchargeables sur le site internet de la ville [www.larmor-plage.bzh](http://www.larmor-plage.bzh) (rubrique Vie pratique/Démarches d'urbanisme).

Il est proposé au conseil municipal :

- DE PRENDRE ACTE que cette charte n'est pas opposable réglementairement et qu'elle pourra évoluer dans le temps en fonction des nécessités,
- D'APPROUVER cette charte de l'urbanisme pour la ville de Larmor-Plage

**Le CONSEIL, après en avoir délibéré, ADOPTE À L'UNANIMITÉ.**

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,

**Pour Extrait certifié conforme  
LARMOR-PLAGE, le 09 avril 2024**

**LE MAIRE**

**Patrice VALTON**



Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 056-215601071-20240403-DEL03\_03\_04\_24-DE